

A l'attention des chefs de service et responsables d'unité
De la part de M. Hirsch du 16 octobre 2019

Mesdames et messieurs,

Certains médecins de l'APHP ont annoncé leur intention de ne plus procéder au codage des soins et des actes et cette action est discutée dans des assemblées générales.

Je souhaite alerter chacun des conséquences pratiques du non codage pour nos hôpitaux, comme je l'ai fait au directoire hier.

La première conséquence, à court terme, est que cela nous contraindra à activer davantage des marchés auprès de prestataires privés, comme nous le faisons pour aider des équipes lorsqu'il y a un retard dans le codage. Le recours à ces marchés a un coût certain et ne garantit pas la même qualité de codage; y recourir pour de nombreux hôpitaux provoquera une dépense sur le budget 2019 au détriment d'autres dépenses, au moment même où nous avons donné des consignes de vigilance sur les charges médicales et hôtelières.

La deuxième conséquence est à plus moyen et long terme. Vous savez que nos recettes dépendent de notre taux de recouvrement qui lui-même se fonde sur la facturation qui résulte du codage. Vous êtes souvent nombreux à déplorer nos performances, encore insuffisantes, en matière de recouvrement et les dizaines de millions que nous perdons chaque année. Pour mieux recouvrer, il faut facturer tôt et précisément. Toutes les données montrent que plus on facture tard, plus le taux de recouvrement baisse. Toutes les perturbations à l'automne 2019 auront donc des conséquences immédiates sur nos recettes de l'année mais aussi des conséquences différées quand il s'agira dans un an, deux ans, voire trois ans, de constater que des créances ne sont pas recouvrées et doivent être admises en non valeur. Ceci expose donc fortement au risque, dans les années qui viennent, à avoir à prendre des mesures d'économies pour compenser cet effet retard.

Ces deux points n'ont rien de symbolique mais sont des conséquences pratiques et, je crains, inévitables d'un arrêt total ou partiel du codage. Je ne vois pas comment cet effet, qui aggravera nos difficultés récurrentes, pourra être compensé par une décision de nos tutelles. C'est donc l'ensemble des activités de l'APHP qui auront à en supporter les effets qui n'auront pas de conséquences sur d'autres acteurs mais sur notre propre capacité de financement des projets. Je sais que cette action provoque des débats. Il me paraissait important d'informer de ses conséquences et je pense utile que chacun puisse en avoir connaissance.

De notre côté, comme vous le savez, nous n'avons pas besoin de la pression du non codage pour être à l'écoute des difficultés et pour faire le maximum pour y trouver des solutions et faire jouer notre pouvoir de conviction, qui est d'autant plus fort, qu'il est porté collectivement.

Je vous remercie de transmettre ce message à vos équipes. Il me semble important que chacun puisse avoir une information précise au moment utile.

Bien cordialement,

Martin Hirsch

Martin HIRSCH
Directeur général de l'AP-HP